

Règlement Intérieur

ADMISSION

Avant de s'installer dans le camp, quelle que soit la durée du séjour, toute personne doit se présenter à l'accueil munie d'une pièce d'identité. En aucun cas, un campeur ne doit s'installer sur un emplacement sans avoir accompli les formalités d'inscription. Le fait de séjourner sur le terrain de camping AZU'RIVAGE implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toutes infractions, tous faits, gestes ou paroles, susceptibles de porter atteinte aux campeurs, au personnel ou à la bonne réputation du camping entraînent l'expulsion immédiate de leur auteur, avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

INSTALLATION

Le camping est divisé en emplacements numérotés et délimités sur le terrain. La tente, caravane ainsi que tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire. Tout campeur recevant postérieurement à son arrivée au camp, parents ou amis pour séjourner avec lui, est tenu d'en aviser immédiatement la Direction.

CIRCULATION

Les barrières automatiques situées à l'entrée fonctionnent (de 7h à 23h) à l'aide d'un code UNIQUE délivré à votre arrivée. Ce code ne peut être ni cédé ni prêté.

Vous avez droit de rentrer un seul véhicule par emplacement. Le stationnement sur les emplacements ne doit pas entraver la circulation, empêcher l'installation de nouveaux arrivants ni le service interne au camping. A l'intérieur du camping, la vitesse est limitée à 10 km/h. La circulation est strictement interdite entre 23h et 7h.

VISITEURS

Les visiteurs sont autorisés dans le cadre strict du règlement présent, et sous la responsabilité des résidents qui les reçoivent. Ils devront se présenter en premier lieu à la réception. Leur véhicule restera garé à l'extérieur. Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.

COURRIER

Pour la réception ou l'envoi du courrier, une boîte aux lettres prévue à cet effet est installée à la réception.

SECURITE SECOURS

Les feux ouverts (bois ou charbon) même que l'utilisation des barbecues sur l'emplacement sont strictement interdits. Ces derniers ne sont autorisés que sur les emplacements prévus à cet effet (aire de barbecue / voir plan). Des extincteurs sont à disposition de tous les campeurs. En cas d'incendie, aviser immédiatement la réception. En cas de maladie ou d'accident, une trousse de premier secours se trouve au local piscine. La liste et les numéros d'appel d'urgences sont affichés à la réception.

ENFANTS

Ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables, notamment lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition, ainsi qu'aux piscines.

ANIMAUX

Les chiens ou autres animaux doivent être attachés ou tenus en laisse et leurs maîtres sont pécuniairement responsables des dégâts commis par eux. Les chiens de première et seconde catégorie ou assimilés sont interdits. Les animaux sont interdits à la piscine.

En aucun cas, même attachés, ils ne doivent rester au camp en l'absence de leurs maîtres. Le carnet de santé et de vaccination est obligatoire, et demandé à l'arrivée.

Nous vous demandons aussi de veiller à ce que les besoins soient fait à l'extérieur du camping ou qu'ils soient ramassés par le propriétaire de l'animal et jetés à la poubelle.

ESPACE AQUATIQUE

La piscine est ouverte tous les jours de 10h à 20h. L'entrée dans l'espace aquatique est strictement interdite hors des horaires d'ouverture. Le règlement est affiché à l'entrée et doit être respecté sous peine d'exclusion. Elle est réservée aux seuls résidents du camping. Les visiteurs sont interdits.

Maillot de bain, slip de bain et boxers UNIQUEMENT acceptés dans les bassins. Shorts de bain et autres textiles sont interdits dans les bassins. Les piscines étant mises gracieusement à la disposition des résidents, elles ne sont pas surveillées, et les parents restent civilement responsables de leurs

enfants. Avant d'y entrer, les baigneurs doivent passer sous les douches et il est interdit de pénétrer chaussé sur la plage.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le silence total dans le camp est de rigueur de 23 h à 8 h. Tous bruits et discussions doivent être modulés de façon à ne pas gêner ses voisins. Toutes les dégradations commises à la végétation, aux clôtures ou autres installations communes sont à la charge de leur auteur. Chaque campeur doit laisser l'emplacement occupé durant son séjour dans un état de propreté convenable. Les conteneurs poubelles et le tri sélectif sont situés sur le parking, à l'entrée du camping. Les eaux chaudes ou usées ne doivent pas être jetées à même le sol. Interdiction formelle de laver la vaisselle dans les lavoirs ou inversement faire sa lessive dans les bacs à vaisselle. Il est également interdit d'utiliser les points d'eau potable répartis dans le camp pour le lavage du linge ou de la vaisselle. Les installations doivent être maintenues en constant état de propreté par les usagers.

DOMMAGE - RESPONSABILITE

La direction du camp décline sa responsabilité en matière de dommages corporels ou matériels dont les campeurs pourraient être victimes durant leur séjour.

Vous séjournez sous une forêt de pins, qui vous protège de la chaleur, mais qui présente deux inconvénients naturels : - chute de pommes de pins lors de période chaude. - chute de branches par fort vent ou tempête. Malgré le soin apporté dans l'entretien et l'élagage de cette forêt, la direction du camping ne peut être tenue responsable de ces événements naturels

DROIT A L'IMAGE

Lors de votre séjour sur notre site, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé. Nous pouvons éventuellement utiliser ses archives dans un but commercial ou publicitaire sauf si vous signalez par écrit votre opposition à cette pratique dès votre arrivée.